

# UN TIERS-LIEU, A FAUGERES ?

## *Compte-rendu de la réunion publique organisée le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au Théâtre de verdure*

Le conseil municipal a souhaité recueillir l'avis des citoyens quant au besoin et à la définition d'un tiers-lieu, en tant que celui-ci répond à la notion d'espace partagé qui facilite rencontres, interactions et échanges entre tous les acteurs d'un territoire, ici celui de la commune de Faugères et son proche environnement.

Au 20<sup>e</sup> siècle, le besoin était celui d'une infrastructure permettant d'abriter des activités associatives, chacune gérant son domaine d'action. En ce début de 21<sup>e</sup> siècle, suite à un fort renouvellement des populations rurales issu de véritables choix et mode de vie associés, la demande sociale est davantage celui du contenu proposé dans un espace public, avec des activités multiples coordonnées hors de la prééminence de la notion de structure organisatrice, la mutualisation, la transversalité et l'adaptabilité à la demande étant au cœur de cette demande sociétale.

Pour cela, en tenant compte de la période de restriction de rassemblement liée aux conditions sanitaires (conséquentes au Covid 19), plusieurs étapes ont été proposées :

- Questionnaire diffusé dans les boîtes aux lettres avec un taux de retour supérieur à 50 % et plus de 90 % d'avis favorables ;
- Mise en place d'un groupe de travail basé sur le volontariat, formé par tirage au sort ;
- Réunion publique de synthèse, dès lors que les conditions sanitaires le permettaient.

Cette dernière s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au théâtre de verdure municipal en présence d'une trentaine de personnes. En ouverture, le maire précise que ce débat sur la demande et l'envie sociale d'un espace partagé structure le projet municipal dénommé « Cœur de village », lequel intègre également un volet immobilier complémentaire à cette proposition de tiers-lieu. Le premier adjoint, co-animateur de la réunion avec une prestataire externe, « Ici Accompagnement » garante de neutralité, rappelle l'enjeu de cette rencontre : la définition du projet avec les habitants.

A l'issue de la session de réunions du groupe de travail, 5 axes sont identifiés : création de lien, lieu de culture, de loisirs sportifs, de service public, et enfin d'échanges de savoir et de savoir-faire. En corrélation, ces besoins traduisent un besoin d'espace plus développé que ceux actuellement mis à disposition. De plus, une base d'initiative existe, à travers l'Abrikilie, occasion de retrouvailles autogérée (sous couvert administratif de l'association « Culture et animations »). Il faut la renforcer. Tels sont les constats préalables rappelés par « Ici Accompagnement ».

Le public est invité à débattre sur ces bases. De fait, le débat s'engage initialement sur l'aspect immobilier, certains participants regrettant l'absence de concertation en ce

domaine : quelle est la nature du projet relatif aux bâtiments et aux terrains municipaux ? Cette question revient à plusieurs reprises, certains regrettant l'arrivée de cette réunion publique « en fin de parcours » pour un projet de « nouvelle salle polyvalente » ( ! ) Selon les auteurs de ces propos, il aurait fallu « discuter des bâtiments d'abord. » Notamment, « où va se retrouver la mairie ? Où sera relogé l'appartement situé dans l'immeuble de la mairie actuelle ? Comment sera conduite la rénovation de l'ancienne école privée ? » En synthèse sur ce sujet, une participante scande : « Dans cette ambition de cœur de village, il faut valoriser le potentiel, ne pas le réduire mais lui donner de l'ampleur. » La notion d'innovation doit être recherchée selon un autre intervenant.

Face à ces remarques, une autre participante rappelle que, pour elle, « l'enjeu est celui du contenu participatif au-delà de la question du lieu. Les lieux doivent être vivants : comment les faire vivre ? Quelle dynamique développer ? Pour répondre à quelles attentes ? » L'intervenante externe explique les axes identifiés, à savoir : « Qui assure la continuité d'activité ? Avec quelle structure gestionnaire ? Au vu des attentes des habitants... »

La conseillère municipale, co-gestionnaire du dossier, définit la notion d'ambition du projet. Ainsi, pour elle, « il faut savoir rester humble, sur la base d'idées et d'initiatives partagées. L'ambition doit pouvoir se concrétiser tout en valorisant le principe d'une autogestion qui fonctionne. De fait, l'ambition doit être graduelle, progressive, dans l'objectif d'une commune vivante. Au final, l'ambition progresse avec tous ceux qui ont envie de s'investir. » Le premier adjoint complète : « Il faut que notre démarche s'inscrive dans l'histoire, que cela avance avec les gens même s'il faut que cela se construise petit à petit sans bousculer. »

La co-animatrice confirme le besoin sur la suite de la démarche : « Comment se définit un noyau actif : il faut au moins une dizaine de personnes et avoir conscience du mouvement continu. » Le maire marque cette étape du débat d'une question concrète : « Quelle est la tendance : y a-t-il assentiment ? Y va-t-on ou pas ? » Au final, la réponse des participants demeure favorable. La question de la structuration de la gestion est proposée en discussion dans le champ associatif.